

1er Rapide du Vimeu

Dimanche 1er août 2021

14 Charles Véreque
80 390 Fressenneville

REGLEMENT INTERIEUR

ARTICLE 1

Le Club d'Echecs de l'Echiquier Dieppois organise dimanche 1^{er} août 2021 le 1er rapide du Vimeu
Le tournoi aura lieu à la salle « Maison pour tous » de Fressenneville.

Organisateur : Richard Lefebvre, Président de l'Echiquier Dieppois

Arbitre principal : Delabarre Olivier AFO2.

Les tournois sont homologués par la FFE sous le numéro : 53018

ARTICLE 2

Les **Règles du jeu** sont celles de la Fédération Internationale des Echecs, adoptées au 88 congrès FIDE à, Antalya Turkey, applicables depuis le 1^{er} janvier 2018.

Le tournoi est ouvert aux licenciés A et B FFE et aux joueurs étrangers ayant un identifiant FIDE

Les appariements se font au **Système suisse intégral** (règles C04 de la FIDE) assisté par ordinateur comportant le programme PAPI.

Seuls seront appariés à la première ronde les joueurs ayant fait vérifier leur licence à l'heure prévue pour la clôture des inscriptions et régler les droits d'inscriptions : Tout joueur se présentant après 13h45 sera apparié pour la ronde 2 avec zéro point.

Le tournoi comporte **7 rondes**.

ARTICLE 3

Tout joueur qui arrive devant l'échiquier plus de 5 minutes après l'annonce du début de la ronde par l'arbitre perd la partie par forfait

La cadence est de **10 minutes + 3 secondes par coup** pour toute la partie.

ARTICLE 4

Les **Horaires** sont les suivants :

VERIFICATION DES LICENCES de 13h30 à 14h00

1 ^{ère} ronde	14h00 précises
2 ^{ème} ronde	14h45
3 ^{ème} ronde	15h15
4 ^{ème} ronde	15h45

5^{ème} ronde 16h15
6^{ème} ronde 16h45
7^{ème} ronde 17h15

Remise des prix 18h00

Les lauréats absents lors de la cérémonie de remise des prix renoncent à leur récompense.

ARTICLE 5

A la fin de la partie, le vainqueur, ou le joueur ayant les Blancs en cas de partie nulle, doit sans délai donner le résultat à l'arbitre ou à son assistant, en précisant le numéro de sa table. Les parties dont le résultat manque pourront être comptées 0 pour chacun des deux joueurs. A l'issue de la dernière ronde, le vainqueur de la partie, ou le joueur ayant les Blancs en cas de partie nulle, doit également rapporter la pendule à l'organisation.

ARTICLE 6

Avant 5 coups joués, un match nul par accord mutuel doit être validé par l'arbitre sous peine de double forfait.

ARTICLE 6

La partie est perdue après le 2e coup illégal achevé, toutefois la partie est nulle si la position est telle que l'adversaire ne peut mater le roi du joueur par une suite de coup illégaux.

ARTICLE 7

Le **Classement** est effectué selon le nombre de points marqués.

En cas d'égalité dans le nombre de points, le **Départage** se fera dans l'ordre des systèmes suivants :

- a) Buchholz Tronqué (Buchholz diminue du plus mauvais score ajuste des adversaires)
- b) Buchhloz
- c) Cumulatif

ARTICLE 9

Les **Droits d'inscription** : 10 euros et 5 euros pour les jeunes -20 ans

Les joueurs détenant le titre de Grand-Maître International ou de Maître International masculin ou féminin sont exonérés de droits d'inscription.

L'intégralité des inscriptions seront distribuées en prix

Les prix seront affichés avec les appariements de la quatrième ronde.

Les prix ne sont pas cumulables.

ARTICLE 10

L'**Arbitrage** sera assuré par Delabarre Olivier et Charly Michaut arbitre stagiaire AFC

ARTICLE 11

Le **Comportement des joueurs** doit être respectueux des règles du jeu et de la charte du joueur d'échecs.

Il est notamment rappelé :

Il est interdit de fumer dans la salle de jeu.

Les téléphones portables doivent être complètement éteints dans la salle de jeu. Les joueurs ne sont pas autorisés à avoir un téléphone portable ou tout autre moyen électronique de communication sur eux pendant leur partie. Ils peuvent être éteints et rangés dans un sac à part ou un vêtement (veste, blouson etc) à condition de ne pas être en contact avec les joueurs pendant leur partie. A défaut, les joueurs sont également autorisés à le laisser complètement éteint sur la table. En cas de doute, l'arbitre pourra utiliser un détecteur de métaux pour toute vérification. En cas de manquement, l'arbitre prendra des mesures conformément à l'article 12.9.

Le joueur en question perd la partie.

Le joueur n'a pas le droit de parler pendant sa partie.

La possession ou l'utilisation de livres d'échecs ou d'ordinateurs d'échecs entraîne la perte de la partie et l'exclusion du tournoi.

Un joueur ayant une partie en cours ne peut quitter l'aire de jeu sans autorisation de l'arbitre.

Les analyses sont interdites dans la salle de jeu.

ARTICLE 12

La participation au tournoi entraîne l'acceptation et le **Respect du présent règlement** et celui du protocole sanitaire.

L'organisateur

L'arbitre

